

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE, COMMERCE.

L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis,

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

BUREAU: PLACE DU MARCHE-NOIR.

PRIX DES ABONNEMENTS :

Un an, Saumur. . . 18 fr. » c. Poste. 24 fr. » c.
Six mois, — . . . 10 — — 13 —
Trois mois, — . . . 5 25 — 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, acceptés ou continués, sans indication de temps ou de termes seront comptés de droit pour une année. — L'abonnement doit être payé d'avance. — Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 20 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

Gare de Saumur (Service d'hiver, 6 novembre).

DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.

3 heures 09 minutes du matin, express-poste.
6 — 45 — — (s'arrête à Angers).
9 — 02 — — omnibus.
1 — 33 — — soir, —
4 — 13 — — express.
7 — 27 — — omnibus.

DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.

3 heures 03 minutes du matin, omnibus-mixte.
8 — 20 — — omnibus.
9 — 50 — — express.
12 — 38 — — omnibus.
4 — 44 — — soir, —
10 — 30 — — express-poste.
Le train d'Angers, qui s'arrête à Saumur, arrive à 8 h. 43 s.

PRIX DES INSERTIONS :

Dans les annonces 20 c. la ligne.
Dans les réclames 30 —
Dans les faits divers 50 —
Dans toute autre partie du journal. . . 75 —

RÉSERVES SONT FAITES :
Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas;
Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

ON S'ABONNE A SAUMUR,
AU BUREAU DU JOURNAL, place du Marché-Noir, et
chez MM. GRASSET, JAVAUD et MILON, Libraires.

Chronique Politique.

Il n'en faut plus douter, les libéraux poursuivent en Belgique une véritable conspiration par l'émeute contre le ministère.

On n'a pas oublié l'immense scandale produit, il y a quelques années, par la déconfiture de M. Langrand-Dumonceau. M. Langrand-Dumonceau avait rêvé d'immenses spéculations pour lesquelles il devait rencontrer l'appui des catholiques. Cet appui, il l'obtint; mais il se lança dans des entreprises aventureuses, fut mal conseillé par des agents dont il n'avait pas suffisamment pesé l'honorabilité; méprisa les avertissements qu'il recevait des hommes les plus recommandables, entre autres de M. Dechamp, et finalement il aboutit à la catastrophe dont nous venons de parler.

Le retentissement fut immense, et les libéraux avaient désormais un beau prétexte pour attaquer le parti catholique, dont ils ne manquaient pas d'engager la responsabilité dans cette affaire tout entière. On songea même à englober dans les poursuites et dans la flétrissure qu'elles amènent pour M. Langrand, tous les administrateurs de la société, dont plusieurs, parfaitement honorables et considérés, étaient atteints eux-mêmes par une crise qu'ils n'avaient pu empêcher, puisqu'on leur avait caché plusieurs des opérations qui amenaient la ruine.

Notons que les libéraux étaient alors au pouvoir, et que toute facilité leur était donnée pour cela. La poursuite fut donc engagée; mais, en dépit des efforts du ministère, elle n'aboutit qu'à une ordonnance de non-lieu qui mettait en plein jour l'honorabilité de la plupart des personnages que l'on avait voulu compromettre. Parmi eux se trouvait M. Dedecker, membre du conseil d'administration, catholique éminent et orateur qui a fait ses preuves dans la défense des intérêts catholiques. M. Dedecker s'était retiré de la politique, et peu à peu le silence s'était fait sur l'histoire Langrand, mieux connue, lorsque, l'année dernière, les élections amenèrent les catholiques aux affaires, malgré toutes les attaques que les libéraux avaient partout déchaînées contre eux. Récemment, le ministère jugea bon de nommer, en récompense d'un passé honorable et de vieux services, M. Dedecker comme gouverneur du Limbourg. C'est le prétexte que choisirent les libéraux pour exciter l'émeute contre le parti catholique.

M. Bara commença le jeu par une interpellation à la Chambre sur la nomination du nouveau gouverneur. Armé de pièces qu'il avait obtenues en violation de la loi, grâce à la complaisance d'un des procureurs chargés de suivre l'affaire Langrand, il fit un réquisitoire violent, passionné, à la fois contre M. Dedecker, contre tous les anciens administrateurs de l'affaire Langrand, contre le parti catholique, et enfin contre le ministère, dont M. Bara demandait formellement la démission. En même temps, M. Bara se faisait appuyer dans la rue par l'émeute dont la télégraphie a raconté les premières phases, et il rencontrait le concours déguisé du bourgmestre de Bruxelles, M. Anspach, lequel, en refusant, malgré une nécessité évidente, de requérir la

force armée, excitait indirectement les émeutiers à de nouvelles scènes de désordre. En effet, il est prouvé que la milice citoyenne, ou n'a pas pu réprimer, ou bien a laissé faire. Dans les deux cas, l'intervention de la force armée était indispensable, et M. Anspach ne pouvait le méconnaître. Il a donc encore le reproche de complicité.

Cependant l'ordre du jour de M. Bara, vigoureusement combattu par les orateurs du gouvernement, avait été repoussé par 66 voix contre 44. Et si les libéraux étaient logiques, la question parlementaire eût été finie pour eux par cet échec. Mais la logique et la loyauté ne font pas le compte des libéraux. Ce qu'ils veulent, ce qu'ils ont juré, c'est le renversement par la violence du ministère qui s'est élevé contre eux par le vote. C'est pour cela qu'ils excitent les troubles, afin de peser sur le roi et de l'amener à une décision dont ils espèrent profiter en tripotant comme ils le savent faire le suffrage populaire.

Telle est la situation présente. Elle est grave, sans aucun doute, mais elle n'est périlleuse que si le ministère venait à manquer d'énergie. Nous espérons qu'il comprendra son devoir, et qu'ayant la responsabilité du pouvoir, il saura assurer le respect, en usant au besoin de la force.

AUGUSTE ROUSSEL.

AGITATION A BRUXELLES.

Voici les dépêches que l'Agence Havas publie sur ce qui s'est passé à Bruxelles le 21 et le 22; nous ferons remarquer que le 22 encore, les feuilles libérales niaient que les précautions prises par le gouvernement fussent justifiées:

Bruxelles, 21 novembre.

L'Etoile belge annonce qu'une partie de la garnison serait consignée dans les casernes. Aucun autre journal du soir ne mentionne ce bruit, qui ne paraît pas fondé.

Bruxelles, 22 nov., soir.

L'Echo du Parlement dit:

« Au moment de mettre sous presse, nous apprenons que, après la séance de la Chambre, des groupes nombreux se sont rendus devant le palais du roi, réclamant à grands cris la démission du ministère. »

Des bandes ont forcé la grille de l'hôtel du ministre des travaux publics; elles ont été refonlées par la police.

Des manifestations bruyantes ont eu lieu devant divers établissements catholiques.

Voici les dernières dépêches de Bruxelles; on verra que les libéraux ne lâchent pas prise, et que le bourgmestre libéral, M. Auspach, continue à jouer un singulier rôle:

Bruxelles, le 24 nov., 10 h. s.

Des bandes considérables parcourent la ville. Toutefois, il n'y a pas de désordres sérieux. Les émeutiers se bornent à casser les carreaux chez quelques représentants catholiques, dont les maisons sont gardées par les gendarmes.

L'état-major de la garde civique est à l'Hôtel-de-Ville. Tous les postes de la police sont renforcés. La garde civique est chaleureusement acclamée.

Le Journal de Bruxelles dément la nouvelle d'après laquelle le bourgmestre aurait été invité, au conseil des ministres, à requérir la force armée. Le bourgmestre aurait déclaré que, s'il était nécessaire de la requérir, il n'hésiterait pas.

Bruxelles, le 25 nov., 1 h. 25 s.

La proclamation suivante a été affichée:

Le bourgmestre aux habitants de Bruxelles.

« Le désordre est un mal pour les bons citoyens; mon devoir est d'y mettre un terme. Les rassemblements troublent l'ordre et exposent la population paisible à de sérieux désagréments. J'invite les habitants à s'abstenir de tout stationnement dans les rues et sur les places publiques. Les attroupements sont interdits; ils seront au besoin dispersés. »

Le 7^e régiment de ligne est arrivé la nuit dernière d'Anvers; il est campé à l'abbaye de la Cambre.

Le 2^e lanciers est campé à Etterbsck.

Une demi-batterie avec caissons garnis est campée au Tir national.

Bruxelles, le 25 nov., 6 h. s.

L'Indépendance belge publie une lettre du bourgmestre disant que quelques agents de l'autorité ayant fait usage de leurs armes sans provocation, il les a suspendus, sur la proposition de leurs chefs.

25 nov., 8 h. s.

On lit dans l'Echo du Parlement:

« On affirme de bonne source qu'il est fortement question de la démission de M. de Decker et d'autre chose encore. Nous invitons le public au calme. Nous avons tout lieu de croire que justice sera rendue à l'opinion publique. »

On mande de Rome, le 25 novembre:

L'Osservatore dit que si une pétition avec 9,000 signatures demandant l'expulsion des jésuites est présentée au Parlement, une autre pétition appuyée par 35,000 signatures et demandant leur maintien, est prête.

La Gazette de France accueille une nouvelle bizarre:

« Ce matin, on parlait à Versailles d'une dépêche qui serait arrivée de Berlin, et dans laquelle on annonçait que M. de Bismarck venait d'être subitement atteint d'une indisposition qui avait pris un caractère très-sérieux de gravité. »

On lit dans le Journal officiel:

« Le Président de la République est arrivé à Rouen samedi à onze heures, et s'est rendu à l'hôtel de M. Poyer-Quertier, ministre des finances. Il a traversé plusieurs rues de Rouen, et a été salué au passage par une foule respectueuse et sympathique, aux cris de: Vive le Président! Vive M. Thiers! Vive la République! »

« A une heure, le Président de la République est allé à Rouvray examiner le terrain désigné pour l'établissement militaire projeté; puis il a visité la filature de la Foudre, appartenant à M. Poyer-Quertier. Il a été partout accueilli de la manière la plus chaleureuse; à son retour chez M. Poyer-Quertier, il a dû, pour répondre au dé-

sir vivement manifesté de la population, se présenter au balcon de l'hôtel. Des acclamations et des applaudissements ont éclaté de toutes parts. »

Le Journal officiel parle de cris de: Vive la République! le correspondant de l'Agence Havas a entendu: Vive la France! Qui croire?

MANIFESTATION A VERSAILLES.

M. Jules Amigues, auteur sifflé de méchantes pièces de théâtre, ancien écrivain du Moniteur officiel sous l'Empire, devenu rédacteur de la Constitution, et qui, sous la Commune, nous a donné le spectacle de coupables manifestations conciliatrices entre Paris et Versailles, vient d'organiser une nouvelle campagne en faveur de Rossel. Il a adressé dans son journal un appel à la jeunesse des écoles en ces termes:

« A la jeunesse parisienne.

» Un bruit sinistre se répand.

» Le pourvoi en grâce de Rossel serait réjeté et son exécution va peut-être avoir lieu. Une dernière ressource lui reste: Rossel est jeune comme nous, et, à ce titre, nous devons demander sa grâce.

» Rendez-vous est pris pour demain vendredi, à dix heures et demie, à la gare Montparnasse, pour aller exprimer, d'une manière pacifique et légale, à M. Thiers et à la commission des grâces la douleur que ferait éprouver à la jeunesse l'exécution de Rossel. »

A la suite de cet appel, rendez-vous fut pris à la gare Montparnasse, afin de marcher en nombre sur Versailles. Le coup avait été monté avec un certain éclat, et l'on s'attendait à voir une députation colossale envahir les wagons de la compagnie de l'Ouest. Aussi les reporters de divers journaux s'étaient-ils empressés d'aller compter les manifestants. Ils rapportent qu'il y en avait bien une vingtaine. De son côté, M. Amigues, dans la Constitution, en dénombre 80. Mettons quatre-vingts.

Une fois à Versailles, nos manifestants se trouvèrent assez embarrassés. Par où commencer les visites? Ils songent tout de suite à M. Cochin. M. Cochin, disent-ils, est une âme charitable qui nous indiquera notre chemin. En effet, M. Cochin les renvoie à M. Barthélemy Saint-Hilaire. Chemin faisant, ils se heurtent à M. Thiers lui-même, pressé d'aller quelque part pour de graves affaires, et qui, en les voyant, ne songe qu'à les esquiver. Mais nos manifestants sont tenaces. Ils l'entourent, le pressent d'entendre l'adresse qu'ils lui veulent lire, ou tout au moins d'en accepter une copie. M. Thiers refuse tout, s'anime, leur dit qu'ils sont de mauvais citoyens, qu'ils compromettent le retour de l'Assemblée à Paris, etc., bref, les laisse très-surpris et peu consolés. Pendant qu'ils discourent encore sur cet incident, se demandant ce qu'il restait à faire, voici des gendarmes qui s'approchent, et, au nom de la loi, considérant que les attroupements sont interdits, les prient aimablement de se dissoudre.

Ce qu'ils font. Cependant, ils ont eu le temps de se donner rendez-vous pour le soir à quatre heu-

res au bassin de Neptune et de décider que cinq d'entre eux iraient en délégation vers M. Barthélemy-St-Hilaire. Celui-ci, qui avait d'abord refusé de recevoir la bande, se voit contraint d'admettre la délégation. Il ne lui cache pas, du reste, l'ennui qu'il en prend, invoque comme M. Thiers l'intérêt de la République, le retour de la Chambre à Paris, s'empare à son tour contre ces manifestations dont ne manqueront pas de profiter les réactionnaires (sic), et pour en finir il les renvoie non sans avoir accepté de leurs mains la pétition que voici :

« Monsieur le Président de la République,
» Nous venons, au nom de la jeunesse parisienne tout entière, implorer votre appui pour Nathaniel Rossel.

« Nous vous supplions de soumettre à la cour de cassation les jugements du conseil de guerre et du conseil de révision qui le concernent.

» Rossel, pour tout le monde, est un homme politique, et la nation entière verra en lui la victime de son opinion,

» Rossel, par son talent, par son patriotisme ardent, a excité les sympathies de la jeunesse, dont nous sommes ici les délégués. Son exécution provoquerait bien des douleurs et des regrets, peut-être même bien des haines.

» Nous savons, monsieur le Président, que vous êtes vous-même partisan de la grâce, et c'est votre opinion dont nous croyons en ce moment nous faire les auxiliaires.

» La jeunesse de Paris viendra tout entière vous demander avec nous la grâce de Rossel.

» Sa jeunesse le rend sympathique à tout ce qui est jeune; sa religion, à tous ses coreligionnaires; ses opinions politiques en feront peut-être un martyr pour beaucoup de fanatiques.

» Enfin, monsieur le Président, quoique la commission des grâces ait seule le droit de faire procéder à l'exécution, la France est trop habituée à considérer le droit de grâce comme une propriété exclusive de celui qui gouverne pour que l'histoire ne vous fasse pas un jour responsable d'un acte auquel vous serez resté étranger et que vous regretterez certainement. Ce droit de grâce, vous pouvez le reprendre, la nation vous applaudira.

» Les délégués de la jeunesse parisienne :
» De Lanessan, Pauliat, Daget,
de Givry, Baihaut. »

Munis des objurgations de M. Saint-Hilaire, nos délégués s'empressent d'aller rejoindre leurs co-manifestants au bassin de Neptune. Mais, ô surprise! ils n'y trouvent qu'un nid de sergents de ville qui les fait tomber en stupéfaction. Naturellement, ils s'excusent de la méprise, cherchent ailleurs, vont, viennent, font de grands pas à travers les grandes rues, où ils cueillent à chaque coin un de leurs co-manifestants dispersés, perdent leur temps à chercher la commission des grâces, frappent à la porte, qui reste close, et finalement reprennent le chemin de fer et rentrent à Paris, vers neuf heures, bredouille.

Nous n'aurions rien à ajouter au récit de cette manifestation si le propos de M. Thiers rapporté plus haut ne devait nous en faire tirer une moralité : « Vous empêchez peut-être le retour de l'Assemblée à Paris, » aurait dit le Président, Nous l'espérons fermement. Car, à moins d'un complet aveuglement, il saute aux yeux que si l'Assemblée et M. Thiers avaient été à Paris, la manifestation d'hier, qui comptait vingt membres ou quatre-vingts, en aurait facilement obtenu 1,500, racolés de partout, sinon plus. En prévision de troubles possibles, il eut fallu mettre des troupes sur pied; la commission des grâces aurait peut-être été envahie. En tout cas, la liberté de ses jugements était manifestement compromise.

C'est assez pour éclairer la Chambre. Les honnêtes députés qui penchaient peut-être, par complaisance, vers le retour à Paris, ont un exemple qu'ils pourront victorieusement opposer aux séductions de M. Thiers. Qu'ils restent fermes. L'intérêt est plus grave qu'on ne croit, et il importe d'y songer.

Auguste ROUSSEL.

Après cette manifestation, voici le plaidoyer des commoneux de Londres en faveur de tous les condamnés à mort :

« A la Bourgeoisie.

» Apprenez que nous n'avons plus au cœur que

l'idée d'une vengeance, et nous la voulons terrible, exemplaire.

» Un jour viendra, vous le savez, où nous serons de nouveau maîtres de la place...

» Il n'y aura plus de grâce, plus de merci pour les tueurs de juin 1848 et de mai 1871.

» Nous faucherons vos têtes, seraient-elles couvertes de cheveux blancs, et cela avec le plus grand calme. Vos femmes, vos filles, nous n'aurons plus pour elles ni respect, ni pitié; nous n'aurons que la mort! La mort jusqu'à ce que votre race maudite ait disparu à tout jamais.

» A bientôt, messieurs les bourgeois! »

Cet article est signé à toutes les lignes par le fameux commoneux Félix Pyat.

INCENDIE A PARIS.

Samedi soir, vers dix heures et demie, le feu s'est déclaré au second étage d'un hangar faisant partie de l'établissement qui possède la compagnie parisienne des Petites-Voitures, rue de l'Université, à l'angle de la rue Malard.

Dans ce hangar était accumulée une grande provision de grains et de fourrages apportés dans la journée, et qui sont devenus en un instant la proie des flammes.

Le feu menaçant de gagner les écuries où étaient enfermés près de cinquante chevaux, on a dû immédiatement abattre le mur qui reliait les écuries aux remises, et donner la liberté aux chevaux qui sont partis dans toutes les directions.

Dès le commencement de l'incendie, les docks du campement, situés en face de l'établissement, avaient envoyés deux détachements du 55^e et du 58^e régiment de ligne.

A onze heures, huit pompes fonctionnaient sans interruption.

Pour alimenter les pompes on a dû ouvrir toutes les conduites d'eau du quartier, ce qui a un moment produit une espèce d'inondation. Il y avait plusieurs centimètres d'eau dans la rue de l'Université.

A une heure du matin, on était maître de l'incendie; néanmoins, les pompes fonctionnaient toujours.

L'établissement de la compagnie des Petites-Voitures est assuré à l'Urbaine pour plus de 700 mille francs. Plus de deux cents voitures ont été mises à l'abri dans la rue de l'Université. La caisse de la compagnie, renfermant toutes les valeurs, a été également sauvée.

Les dégâts sont assez importants, mais ils l'auraient été bien davantage si les secours n'étaient arrivés promptement et n'avaient été conduits avec autant d'énergie. Les docks du campement étaient sérieusement menacés.

Pour les articles non signés : P. GODET.

Chronique Locale et de l'Ouest.

LE CAS DE M. E. BONNEMÈRE.

Neuvième et dernier article.

LE SCANDALE.

Je vous ai dit et montré : 1^o Que vous faites du scandale et de la pire espèce et uniquement pour en faire; 2^o Que votre scandale ne prouve rien; 3^o Que s'il prouvait quelque chose, il prouverait contre vous.

I.

Vous qui lisez l'Evangile, vous auriez dû voir que le fondateur de la Religion chrétienne, le fils de Dieu, avait dès le commencement prédit les scandales. « Il est nécessaire que le scandale arrive » en ce sens, que l'ivraie doit être séparée du bon grain. Mais « malheur à celui par qui le scandale arrivera, il vaudrait mieux pour lui qu'il ne fût pas né. »

Voilà la prédiction qui s'applique aux pontifes et aux prêtres ainsi qu'à tous les autres hommes. Et pour en faire voir la complète réalisation, il fallait, dans l'espèce, montrer le châtement égal au scandale, la révolution, épouvantable fleau de Dieu, passant comme un souffle enflammé sur le front des coupables, monarchie, noblesse, clergé; il fallait montrer le clergé français sortant purifié par l'épreuve et régénéré par le martyre, aujourd'hui, comme vous le dites, tolérant et moral, et, comme l'écrivait dernièrement dans vos colonnes une plume un

peu mieux taillée que la vôtre, « le premier clergé du monde. » Hélas! si l'heure du châtement doit maintenant sonner aussi pour le bourgeois scandaleux et impie, il en est qui pourront se vanter d'y avoir largement travaillé.

Or, Monsieur Bonnemère, il faut vous rendre cette justice, que, décidé à faire du scandale, vous avez choisi, pour le faire arriver, la pire espèce de toutes, le scandale du prêtre. Plus l'homme est placé haut, plus la chute est profonde; plus grands sont ses engagements et les grâces dont il dispose, plus abominable est sa prévarication sacrilège. Voilà pourquoi le scandale d'un Judas Iscariote, et, à 18 siècles d'intervalle, d'un Lamennais révolté, sera bien plus déshonorant que celui d'un fidèle et d'un homme dans les conditions ordinaires de la grâce et de la vie.

Et c'est ce scandale que vous avez choisi, bien convaincu, et vous aviez raison, qu'il serait plus dangereux aux âmes faibles et aux esprits peu capables de réflexion. C'est celui-là que vous distillez avec un plaisir qui, dans la vie d'un homme, produit ordinairement le plus cruel remords des derniers jours.

II.

Que prouve votre scandale? Rien. Parmi vos histoires, il en est de fausses et de calomnieuses, de naïves et d'exagérées, enfin d'autres tout-à-fait étrangères au sujet. Les trier serait une besogne tout au moins fort inutile. D'abord, j'avoue n'avoir pas eu le courage d'aller plus loin après la lecture des premières; pour le reste, l'odeur m'a suffi. Et puis, je ne voudrais point tremper les mains dans cet impur baquet, pour en laisser tomber, ne fussent que quelques gouttes déshonorées, dans les colonnes d'un journal dont le lecteur veut être respecté.

Mais soyez tranquille, je prends votre accusation toute entière et même je l'agrandis.

Dans le XVII^e et le XVIII^e siècle, en France, il y a eu de mauvais prêtres, non pas en nombre aussi considérable que vous le dites, mais généralement en plus grand nombre qu'aux autres époques du christianisme.

Comme ce malheur est arrivé déjà, et jusque dans le collège des Apôtres, l'Eglise aura probablement encore, d'après la prophétie divine, à pleurer, parmi les scandales des hommes, sur la chute de quelques-uns de ses membres. Car le prêtre est pris parmi les hommes, *ex hominibus assumptus*, et, malgré les grâces qui le défendent, il reste comme les autres exposé aux faiblesses et aux dangers de la liberté humaine.

Eh bien! qu'en concluez-vous? Que la doctrine évangélique n'est pas divine? Non.

Que l'Eglise catholique qui convertit les coupables ou les rejette de son sein, n'est plus l'Eglise de Jésus-Christ? Non.

Que le Catholicisme suspend un instant, dans l'univers, sa mission d'infini dévouement aux âmes et d'héroïque charité? Non.

Eh bien! moi, j'en conclus que l'Eglise catholique est divine. — Ecoutez bien ceci.

Il est dans la nature et l'essence des choses, que les membres gangrénés et pourris portent finalement au cœur de toute humaine institution la gangrène et la corruption dont ils contiennent le germe fatal. Ainsi ont péri successivement les religions humaines et les hérésies, et les empires, et les royautes, et les républiques, et toutes les institutions soumises aux influences mauvaises de la nature humaine.

Et voilà que l'Eglise catholique respire, après dix-huit siècles, de toute la pureté de son inflexible doctrine, de tout l'éclat de son amour des âmes et de son universelle charité. Et les germes de corruption, dans ses membres détachés, ne lui ont malheureusement pas manqué. Vous êtes là, Monsieur Bonnemère, pour en montrer plus que moins, s'il le fallait. Et ajoutez sa doctrine encore, cause radicale de mort pour elle, si elle n'était qu'institution humaine, puisqu'elle déclare la guerre aux passions, à la corruption de l'esprit comme à la corruption du cœur.

Voyez-vous, dans la vallée, ce grand arbre qui couvre au loin la terre de ses rameaux puissants et vigoureux? De temps à autre, une feuille desséchée, une branche à demi-gâtée tombent et se mêlent à la poussière du chemin, pour trouver

bientôt avec elle la corruption et la mort. Mais, dans la richesse de sa sève, l'arbre a retrouvé bientôt et ses feuilles, et ses fleurs et ses fruits.

Voilà le grand arbre catholique, couvrant de ses rameaux l'univers tout entier. Parfois, une feuille, une branche viennent à tomber, emportées par les vents corrompus du monde; elles aussi tombent sur le sol, et, détachées du grand arbre, deviennent la boue du monde et meurent; mais bientôt elles sont remplacées par des branches et des feuilles pures et verdoyantes, parce que la sève de l'arbre divin est fécondée toujours par la rosée divine, et qu'il plonge ses racines dans les entrailles de la vérité dont il a les éternelles promesses.

Eh! quoi, Monsieur Bonnemère, vous êtes donc passé, sans les voir, à côté de ces millions de martyrs, de ces millions de pontifes, de prêtres, de docteurs et de fidèles saints et vénérables, à côté de ces millions de missionnaires, de religieux, de vierges, de fils et de filles de la charité, donnant depuis dix-huit siècles, à l'humanité, les uns leurs vertus et leur amour, les autres toute leur vie et toutes les gouttes de leur sang; vous êtes passé sans rien voir, pour vous en aller tomber, dans un coin du monde et des siècles, sur un petit tas de fange et d'ordures qui est là, comme sur le rivage, ce peu de vase rejeté de son sein par un océan pur, immense et magnifique.

Et encore, dans ce temps-là, vous constatez vous-même la vigilance et la justice de l'Eglise fidèle à sa mission. « L'autorité religieuse, dit M. Bonnemère, épuisait ses foudres. » « Le pape, dit encore M. Bonnemère, écrivait sur ce sujet à Vincent-de-Paul. » « Autour de Vincent-de-Paul, dit toujours M. Bonnemère, se groupaient tous les pieux efforts. »

Et Fléchier, Massillon, Fénelon, Bourdaloue, Bossuet, Olier, de Rancé, etc... étaient-ils isolés, tout seuls et sans groupes, prêchant et réformant dans leur cabinet?

Et ces œuvres immenses de la charité chrétienne, lesquelles aujourd'hui couvrent la France et le monde entier, avec quoi et avec qui saint Vincent-de-Paul les a-t-il fondées? Et puis ne chargez pas trop les chiffres, je vous prie, Monsieur Bonnemère; à la fin de ces temps mauvais, alors que le serment civil, comme le Jugement de Dieu, vint révéler les vrais coupables, quatre évêques seulement dans toute la France, et y compris Brienne et Talleyrand, donnaient le scandale de la prévarication, pendant que plus de 50,000 prêtres préféreraient l'exil ou la mort à la sécurité d'une prévarication coupable.

De là ce mot de Mirabeau : Nous avons leur argent, mais ils ont conservé leur honneur.

Mais à quoi bon tant d'inutiles raisonnements, avec qui ne nous a pas seulement fait voir la couleur des siens! Hâtons-nous donc de poser notre légitime et logique conclusion. Donc, votre scandale ne prouve absolument rien (ou bien il prouverait plutôt la divinité de l'Eglise catholique). J'ai ajouté que c'était précisément contre vous qu'il prouvait quelque chose.

III.

Dites-moi, Monsieur Bonnemère, quand ces membres indignes et misérablement infidèles à leurs obligations sacrées sont rebelles aux inspirations de la pénitence et de la grâce, indociles à la voix de l'Eglise leur mère, quand ils se voient victimes de leur orgueil ou de leur indignité, condamnés et honteusement rejetés de son sein, où donc les voyez-vous passer? Dans les bras de la Révolution, impatiente de presser sur son cœur ces dignes tenants de la libre-pensée. Comptez-les, depuis Grégoire et Gobel jusqu'à Lamennais qui vous dominait, à une si grande hauteur, de son génie dévoyé.

J'ai fini, Monsieur Bonnemère, cette longue et triste étude, et donné plus que je n'avais promis. Dès le commencement de cette polémique, suivant l'expression qui vous déplaisait si fort, dans le langage familier de votre soliloque, vous étiez enfoncé dans le pétrin; à la fin de la lutte, je vous laisse perdu dans le bourbier.

Maintenant je vous avertis en ami : en continuant de creuser et de remplir ce fossé, vous ne ferez voir qu'une seule chose : le temps que vous pouvez vous tremper et vous soutenir dans ces eaux grasses du scandale, avant de vous y noyer complètement.

Pour le quart-d'heure, après l'étude et le juge-

ment de votre cas, je ne puis que vous laisser... embourbé.

AVERTISSEMENT

de M^r l'Évêque d'Angers

Aux membres du Conseil municipal de cette ville qui ont voté la suppression de toute subvention au clergé paroissial et aux écoles congréganistes.

(Suite et fin.)

Il n'y a donc pas l'ombre de prétexte plausible dans cette guerre que vous déclarez aux écoles congréganistes. Et dès lors ne suis-je pas en droit de penser qu'un seul mobile vous pousse à tant d'injustice et d'intolérance, la haine de la religion ? Vous voulez bannir l'enseignement religieux des écoles, pour le reléguer dans les églises, jusqu'au jour où d'autres, moins timides mais plus logiques, viendront lui disputer ce dernier asile. Voilà le mot d'ordre de la secte. M. Gambetta, son chef de file, vient de le dire tout haut à Saint-Quentin ; et, je l'avoue, il ne me serait jamais venu à l'idée que l'infirmité humaine pût aller aussi loin. Voyons, Messieurs, réfléchissez un peu, et soyez de bon compte. Est-il possible à un instituteur quelconque de rayer Dieu de son enseignement ? Le voudrait-il, quel moyen pour lui d'écartier un nom que l'enfant a sur les lèvres et dans le cœur, qu'il a appris à répéter sur les genoux de sa mère, qu'il mêle à tout instinctivement, qu'il retrouve partout, et qui se présente à lui à chaque page de ses livres de lecture ? Ces livres où l'enfant apprend à lire, et qui lui parlent de Dieu, du Christ, de l'Évangile, les bannirez-vous de toutes les écoles de France ! Et par quoi les remplacerez-vous ? Par des livres où ne figurera aucun de ces noms, les plus augustes que l'on puisse prononcer sur la terre ? Encore une fois, est-ce possible ? Comprenez-vous un livre d'histoire naturelle dans lequel ne se trouvent pas les mots nature, providence, création, ou d'autres semblables, ou d'autres enfin qui expriment des idées contraires ? Comprenez-vous une histoire de France où l'on se taise sur l'Église catholique qui en remplit toutes les pages ? Sera-t-il interdit à l'enfant de demander à l'instituteur ce que signifient toutes ces choses ? Sera-t-il défendu à l'instituteur de donner des explications, sous peine d'entrer dans le dogme et de sortir de la neutralité ? Devra-t-il répondre : ceci ne me regarde pas ; c'est l'affaire de M. le curé ? Voilà le rôle mesquin, infime, machinal et mécanique auquel vous rabaissez l'instituteur, sous prétexte de l'élever ! Ne voyez-vous pas que vous faites à cet homme la plus sanglante des injures, et que d'un pareil enseignement, sans lumière et sans vie, d'un enseignement où il ne serait plus question ni de Dieu, ni du Christ, ni de la Bible, ni de l'Évangile, ni de tout ce qui fait l'honneur et la force du genre humain, il ne sortirait pas des hommes, mais, passez-moi le mot, des générations de crétins ?

Permettez-moi d'insister sur ce point, le seul qui puisse faire illusion à quelques esprits peu familiers avec la tenue et la marche d'une école. On se figure que le silence de l'instituteur sur la religion serait de sa part un acte de neutralité. Mais c'est là une pure chimère. Ne pas parler de Dieu à l'enfant pendant trois ou quatre ans, c'est lui faire accroire positivement que Dieu n'existe pas et qu'on n'a nul besoin de s'occuper de lui. Avec la finesse d'observation naturelle à son âge, l'élève se dira que son maître ne croit pas en Dieu, et il fera de même ou il doutera.

Sur ce point capital, il n'y a pas d'indifférence ni d'abstention possible. Suivant que Dieu existe ou qu'il n'existe pas, la pensée et la vie humaines suivent un tout autre cours. En pareil cas, le silence équivaut à une négation. Taire systématiquement et de parti pris (car c'est l'hypothèse) le nom de Notre-Seigneur Jésus-Christ, sa vie et ses œuvres, dans une école d'enfants chrétiens, qui l'invoquent matin et soir, qui se préparent à la première communion ou qui l'ont faite, ce n'est pas se renfermer dans un rôle passif, c'est agir directement sur l'esprit des enfants, c'est leur persuader que Jésus-Christ n'est pas Dieu, puisque le maître ne daigne pas même parler de lui.

On ne cantonne pas la Religion dans un petit coin de l'âme ; elle n'est rien ou elle est le tout de l'homme. On ne puise pas la croyance à l'Église pour la laisser à la porte de l'école : elle suit l'enfant partout, s'identifie avec lui, et demande à

être éclairée et soutenue à l'école comme dans la famille et à l'église. Que suis-je ? Qui a créé le monde ? Pourquoi suis-je sur la terre ? Et qu'y aura-t-il après cette vie ? Ces questions-là, ces questions dogmatiques au premier chef, se posent à l'enfant sous une forme ou sous une autre, comme elles préoccupent l'homme mûr. Si vous refusez d'y répondre, sous prétexte de ne pas toucher au for intérieur, vous faites descendre l'enseignement scolaire à un degré de vulgarité et d'insignifiance qu'il n'aura jamais connu dans aucun temps ni dans aucun pays. Et si vous y répondez, vous sortez, bon gré malgré, de votre prétendue neutralité.

« La morale sera enseignée laïquement (1). » Qu'est-ce que signifie ce fatras ? Une morale enseignée laïquement ! Par là on veut entendre sans doute une morale qui n'aurait pas en Dieu son fondement ni sa sanction. Peut-il y avoir une morale sans Dieu ? Y a-t-il quelque part une loi sans législateur ou un tribunal sans juge ? Si Dieu n'existe pas, il n'y a plus ni morale ni devoir ; il ne reste que des instincts et des passions. Triple insensé serait celui qui se refuserait une jouissance quelconque, ou s'imposerait quelque sacrifice que ce soit, avec la persuasion que tout sera dit sur son avenir, du moment qu'on aura jeté quelques pelletées de terre sur un peu de matière décomposée. Les incendiaires et les assassins le savent bien. Est-ce là qu'on voudrait nous conduire laïquement ? Et l'on ose dire, en France, que la morale chrétienne ne produit « qu'une espèce humaine amollie et débilitée (2) ! » Était-ce une espèce humaine amollie et débilitée que ces zouaves pontificaux qui, au milieu de tant de défaillances, ont soutenu l'honneur du drapeau français ; ces héroïques jeunes gens que la noblesse catholique envoyait naguère sur tous les champs de bataille ? Est-ce une espèce humaine amollie et débilitée que ce clergé catholique de l'Alsace et de la Lorraine, seul effroi de l'envahisseur, et en qui semblent s'être réfugiées l'âme et la vie de la patrie absente ? En vérité, c'est par trop d'effronterie et d'ingratitude.

Mais revenons à vous, Messieurs. Avant d'émettre votre vote, pourquoi n'avez-vous pas jeté un coup d'œil sur cette Allemagne, d'où nous arrivent de si grands et de si terribles enseignements ? Là, en place de cette séparation que vous poursuivez avec tant d'ardeur, il existe une alliance intime entre l'Église et l'École : il y a une influence directe, active et permanente de l'une sur l'autre. A l'exception des révolutionnaires, qui sont toujours et partout les ennemis de leur pays, catholiques et protestants, tous reconnaissent et sentent que là est l'avenir de la patrie, la garantie de sa grandeur et de sa prospérité. Et c'est à l'union étroite de ces deux forces sociales, c'est à l'harmonie de l'enseignement primaire avec l'enseignement religieux qu'est dû cet esprit d'ordre, ce sentiment de la discipline, ce respect de l'autorité qui ont fait notre deuil et qui devraient être une leçon.

Mais que vous importe, à vous, pourvu qu'on arrive à jeter bas la seule force restée debout dans notre pays meurtri et désorganisé, la force chrétienne et catholique ! Guerre à Dieu et à l'Église, voilà le cri de ralliement de la secte ! Et ne vous récriez pas ; car, non contents de faire la chasse aux religieux, vous dépouillez mes frères de la modique subvention qui leur était faite sur le budget municipal. Je ne discuterai pas avec vous cette violation manifeste de la légalité : les protestations des neuf fabriques de la ville devront vous avertir que vous êtes allés vous heurter étourdiment à une question de droit où le dernier mot ne vous appartient pas ; et je dois laisser au chef de l'administration civile le soin d'examiner ce que la loi prescrit en pareil cas.

Mais ce que je retiens par devers moi, ce qui m'appartient en ma qualité de chef du diocèse, c'est l'appréciation de votre acte au point de vue moral et social. Que vous le vouliez ou non, la religion est un grand intérêt public, auquel une administration municipale ne doit ni ne peut rester indifférente. Si, pour votre malheur et pour celui de vos familles, vous ne paraissez pas dans nos églises, d'autres s'y portent en foule ; et ce sont vos compatriotes. Vos enfants viennent y

(1) Discours de M. Gambetta, à Saint-Quentin (Univers du 20 novembre).

(2) Ibid.

prier pour vous ; vos femmes et vos sœurs y cherchent la force et la consolation. Il y a là plus de cinquante mille âmes qui ont le droit de vous demander, sur les deniers publics dont vous avez la gestion, le moyen d'assurer ce qu'elles regardent comme le plus grand intérêt de leur vie : c'est une obligation qui vous incombe à tout le moins au même titre que le pavage et l'éclairage des rues. Refuser le nécessaire à quelques pauvres prêtres dans une ville qui trouve des millions pour construire un théâtre, ce serait un scandale. Et n'allez pas nous répéter ces vieilleries qui traînent dans les bas-fonds de l'école révolutionnaire : Qui veut de la religion, qu'il la paie ; nous n'en usons pas. » Faites-vous ce raisonnement quand vous nous forcez de contribuer pour notre part à élever des théâtres où nous ne mettrons jamais les pieds ? Admettez-vous ces arguties lorsque vous obligez les pères de famille à participer de leurs deniers à l'érection d'écoles auxquelles ils n'envoient pas leurs enfants ? Les dispensez-vous de leur part contributive à la reconstruction du Lycée, quand il vous est prouvé que leurs fils sont élevés au petit séminaire ? Laissez donc là des déclamations qui n'ont aucune valeur aux yeux de gens sensés. Lorsqu'on vit en société, on est bien obligé de prendre sa part dans les charges publiques et dans la dépense collective. Il y a là un échange de sacrifices qui se balancent et s'équilibrent, une réciprocité toute naturelle d'intérêts et de besoins, à laquelle nul ne peut se soustraire sans vouloir rompre le lien de la communauté et substituer aux bienfaits de l'association l'isolement égoïste de l'état sauvage.

L'école révolutionnaire ne comprend pas ces choses, mais le bon sens des peuples les saisit parfaitement. Et maintenant, Messieurs, ai-je besoin d'ajouter qu'en déclarant la guerre à vos compatriotes catholiques, vous avez commis un acte d'insigne maladresse ? L'émotion produite par votre vote vous le dit assez. Trompés par des phrases de circonstance, beaucoup d'électeurs avaient pu s'imaginer qu'à défaut d'expérience, une certaine modération présiderait à vos actes. Aujourd'hui vous jetez le masque, et vous vous montrez tels que vous êtes en réalité. Le peuple, n'en parlez plus, car c'est aux plus pauvres de ses enfants que vous fermez la porte de l'école. La liberté, vous l'étouffez, car en mettant sur le pavé les religieuses et les Frères, vous voulez contraindre les pères de famille à subir un mode d'éducation qui ne leur convient pas. L'égalité, vous la foulez aux pieds, car vous partagez la ville en deux moitiés, l'une qui est exclue du budget municipal, l'autre qui en profite seule. La fraternité, vous l'outragez, car en blessant au vif tous les hommes religieux, en les provoquant sans motifs, vous semez la haine et la discorde dans la population. Eh bien, Messieurs, lorsqu'on abuse ainsi de son mandat, il n'y a qu'une chose à faire, c'est de le résigner. Vous n'êtes pas assez maîtres de vous-mêmes, de vos rancunes et de vos passions, pour administrer plus longtemps cette noble cité, à l'âme généreuse et fière. Soyez vos propres juges, disparaissez pour faire place à des citoyens plus justes, plus libéraux, plus soucieux de maintenir l'union au dedans et notre réputation au dehors. C'est en émettant ce vœu, dans votre intérêt et dans le nôtre, que je vous prie d'agréer les sentiments de votre dévoué serviteur.

CHARLES-EMILE, ÉVÊQUE D'ANGERS.

Le 25 novembre, à une heure après midi, le feu s'est déclaré à Louerre, au domicile du sieur Boucher, René, cultivateur. Une toiture a été détruite, ainsi que le foin renfermé dans le grenier. La perte s'élève à 275 francs. Rien n'était assuré.

Ce sinistre est dû à la vétusté de la maison : une lézarde s'était produite dans la cheminée à la hauteur du grenier, et les étincelles ont mis le feu aux fourrages.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS.

Arrêté concernant le magasinage des marchandises dans les gares de chemin de fer.

Jusqu'à nouvel ordre, le tarif du magasinage dans toutes les gares de chemin de fer est ainsi fixé pour la petite vitesse :

Les marchandises adressées en gare et qui ne seront pas enlevées, pour quelque cause que ce

soit, dans les quarante-huit heures de la mise à la poste de la lettre d'avis adressée par les compagnies au destinataire, paieront les droits ci-après :

5 centimes par fraction indivisible de 100 kilogrammes et par jour pour les trois premiers jours à partir de l'expiration des quarante-huit heures de franchise ;

10 centimes par fraction indivisible de 100 kilogrammes et par jour, pour chaque jour en sus.

Le minimum de la perception est fixé à 10 centimes.

Pour les marchandises désignées, soit dans les tarifs généraux, soit dans les tarifs spéciaux ou communs comme étant transportées par wagon complet, avec faculté ou obligation pour les expéditeurs et les destinataires de faire eux-mêmes le chargement et le déchargement, les droits de stationnement des wagons seront les suivants :

Au départ. — Les wagons devront être complètement chargés dans les 24 heures qui suivront leur mise à la disposition des expéditeurs ; passé ce délai, il sera perçu un droit de stationnement de 10 francs par wagon entamé ou non entamé et par jour de retard, quelle que soit la contenance du wagon.

A l'arrivée. — Les wagons devront être complètement déchargés dans les 48 heures qui suivront la mise à la poste de la lettre d'avis adressée par les compagnies au destinataire ; passé ce délai, les compagnies pourront, à leur choix, ou faire le déchargement et percevoir pour cette opération 30 centimes par tonne, sans préjudice des droits ordinaires de magasinage pour les marchandises déchargées, à compter de l'expiration des 48 heures ci-dessus fixées, ou laisser les marchandises sur les wagons en percevant un droit de stationnement de 10 francs par wagon et par jour de retard, quelle que soit la contenance du wagon.

Pour chronique locale : P. GODET.

Dernières Nouvelles.

Dans les élections municipales qui ont eu lieu dimanche à Paris, la liste radicale a triomphé partout. Nous n'ajouterons à ce résultat aucun commentaire.

Ainsi la majorité se trouve, par le fait de ces élections, déplacée au sein du conseil municipal. Le radicalisme y régnera désormais.

M. Thiers, est de retour de Rouen.

Versailles, 27 novembre. — On assure que la commission des grâces a rejeté tous les pourvois des condamnés à mort, excepté ceux de Lullier et des trois pétroleuses.

On assure que les décisions de la commission n'ont pas encore été notifiées aux condamnés.

M. Thiers a donné hier audience au père de Rossel, la décision de la commission des grâces est toujours secrète.

Bruxelles, 26 novembre. — Des mesures énergiques seront prises au cas de nouveaux désordres.

Pour les dernières nouvelles : P. GODET.

BOURSE DU 27 NOVEMBRE.

Dern. cours			
3 0/0	56.52	B.	0.05 c.
5 0/0	91.75	B.	0.22
5 0/0 italien	65.00	H.	0.12
Morgan	505.00	B.	1.25
Mobilier	216.25	B.	1.35
Gaz	697.50	B.	13.75
Foncier	978.75	B.	8.75
Générale	575.00	H.	2.50
Est	515.00	B.	0.10
Nord	1000.00	s. v.	0.00
Lyon	891.25	B.	3.75
Ouest	592.50	s. v.	0.00
Autrichiens	675.00	H.	3.75
Lombards	443.75	H.	5.00
Mobilier esp.	493.00	s. v.	0.00
Atlantique	225.00	B.	3.75
Ville Paris 71	277.50	s. v.	0.00
Immobilière	113.75	s. v.	0.00

Nous avons à signaler à nos lecteurs la constitution d'une société nouvelle. La Société industrielle qui marquera par une brillante carrière financière la Banque d'émissions.

L'annonce et le prospectus de cette société est

partout avec un exposé des opérations qu'elle a déjà fait et qu'elle fait, et qu'elle se propose de faire sur une plus grande échelle.

Un brillant avenir est réservé à cet établissement, dont le but est de favoriser, par un concours actif, l'apparition des sociétés dont le but, dans le commerce et l'industrie, est parfaitement déterminé.

Certes, nous connaissons déjà en France des institutions de ce genre. Tant que le Crédit mobilier ne sortit pas de ce programme; tant qu'il resta banque d'émission, ses affaires furent brillantes, et les actionnaires touchèrent de fort beaux dividendes.

Dans les temps difficiles où nous vivons, l'institution qui, par son développement, va répondre à ce but, est digne d'être appuyée. Qu'on veuille bien lire les noms du conseil d'administration et l'on sera convaincu que cette société peut répondre fidèlement à ses promesses.

MINISTÈRE DE LA GUERRE.

ADJUDICATION DES TRAVAUX DU GÉNIE

A exécuter dans la place de Saumur pendant les exercices 1872, 1873, 1874, 1875, 1876 et 1877.

L'adjudication aura lieu sur soumissions cachetées, le samedi 23 décembre 1871, à 1 heure du soir, à la Mairie de Saumur.

On pourra prendre connaissance du bordereau des prix, et de tous les documents relatifs à cette adjudication, tous les jours, dimanches et fêtes exceptés, de 8 heures à 11 heures du matin et de 1 heure à 5 heures du soir, au bureau du Génie, place du Chardonnet. (396)

LES CONTREFAÇONS DU CHOCOLAT-MENIER
IL EST INDISPENSABLE D'EXIGER LES MARQUES DE FABRIQUE avec le véritable nom.

EN VENTE
Au bureau de L'ILLUSTRATION, 60, rue Richelieu, et chez tous les libraires.

1870-71 LA GUERRE ILLUSTRÉE ET LE SIÈGE DE PARIS

Un splendide volume gr. in-4° Jésus, de 560 pages illustré de plus de 460 Gravures, Cartes, Plans et Portraits.
Prix broché: 12 francs
1 franc 50 c. en sus pour recevoir franco.

Le livre que nous annonçons ici n'est pas un ouvrage conçu et publié après coup, à propos des événements dont l'origine remonte au mois

de juillet 1870: — c'est la réunion, en un magnifique volume, de toutes les livraisons d'un recueil périodique qui, paraissant deux fois par semaine depuis le début de la guerre contre la Prusse, a suivi pas à pas toutes les péripéties de la lutte et les a reproduites dans ses dessins, consignées dans son texte, avec cette complète impartialité, ce talent d'exactitude pittoresque dont les collaborateurs de *l'Illustration*, artistes et écrivains, conservent depuis si longtemps le secret.

Cet ouvrage est donc le panorama le plus complet et le mieux exécuté que l'on puisse posséder:

Batailles, combats, épisodes militaires, épisodes du siège de Paris, types et scènes de mœurs, portraits d'hommes célèbres, cartes d'ensemble et plans spéciaux; — tout est contenu dans ce beau livre, qui sort des presses de *l'Illustration*; ce qui nous dispense d'en faire ici plus longuement l'éloge.

La plume et le crayon se sont disputé la tâche de ne laisser passer aucun fait saillant sans le consigner dans ce vivant répertoire des faits militaires, politiques et autres, que la France a vus surgir depuis le commencement de la guerre.

Les Rhumes, irritations de poitrine, les maux de gorge, les rhumatismes, douleurs, etc., sont guéris par une application du PAPIER WLINSI. 1 fr. 50 la boîte. Dans toutes les pharmacies.

Marché de Saumur du 25 novembre.

Froment (l'h.) 77 k. 29 43	Graine trèfle 50	—
2° qualité. 74 28 28	— luzerne 50	—
Seigle 75 16	Foin (h. bar.) 780	105
Orge 65 11 50	— Luzerne —	780 85
Avoine h. bar. 50 9 75	Paille —	780 80
Fèves 75 15 50	Amandes	50 —
Pois blancs. 80 38	— cassées 50	—
— rouges. 80 40	Cire jaune. 50	180
Graine de lin. 70	Chanvre tillé	(52 k. 500) — à —
Colza 65	Chanvre broyé	— à —
Chenevis. . . 50	Blanc	— à —
Huile de noix 50 k.	— chenevis 50	— à —
— chenevis 50	— delin. 50	— à —
	Brun.	— à —

COURS DES VINS.

BLANCS (2 hect. 30).	
Coteaux de Saumur, 1870.	1 ^{re} qualité 115 à 160
Id.	2 ^e id. 90 à 140
Ordin., envir. de Saumur 1871,	1 ^{re} id. 55 à 60
Id. 1871,	2 ^e id. » à »
Saint-Léger et environs 1871,	1 ^{re} id. 50 à 55
Id.	2 ^e id. » à »
Le Puy-N.-D. et environs 1871,	1 ^{re} id. 50 à 55
Id.	2 ^e id. » à »
La Vienne, 1871.	35 à 40

ROUGES (2 hect. 30).	
Souzay et environs 1870.	90 à 100
Champigny, 1870.	1 ^{re} qualité 140 à 200
Id.	2 ^e id. » à »
Varrains, 1870.	» à »
Varrains, 1870	80 à 100
Bourgueil, 1870.	1 ^{re} qualité 90 à 120
Id.	2 ^e id. » à »
Restigné 1870.	85 à 90
Chinon, 1870.	1 ^{re} id. 80 à 85
Id.	2 ^e id. » à »

P. GODET, propriétaire-gérant.

Etudes de M^e BEAUREPAIRE, avoué à Saumur, et de M^e MEHOUS, notaire à Saumur.

VENTE

Aux enchères publiques

En l'étude de M^e MEHOUS, notaire à Saumur,

Le mardi 5 décembre 1871, à midi,

D'UNE PROPRIÉTÉ

D'environ 6 hectares 64 ares, Située dans l'Ile-d'Offard, ville de Saumur,

Comprenant une maison d'habitation, avec remise, écurie, jardin, terres labourables, et une grande prairie.

Cette jolie propriété, qui dépend de la succession de M. Toupelin de la Doitière, est placée entre deux bras de la Loire, en face des quais de la ville de Saumur.

Mise à prix vingt-huit mille francs.

Etude de M^e RENO, notaire à Neuillé.

A VENDRE

PAR ADJUDICATION,

Le dimanche 3 décembre 1871, à midi,

417 PEUPLIERS

Situés au Pavillon, commune de Neuillé, et appartenant à M^{me} Hulin. (381)

A VENDRE

UNE COUPE

DE BOIS-TAILLIS,

D'environ 25 hectares 43 ares, appelée la Sang-au-Porcher, ferme de l'Étang, commune de Milly.

S'adresser à M. DELANDE DE BAGNEUX, à Bagneux, ou à M. GOUBY, jardinier à Saumur. (362)

A LOUER

PRÉSENTMENT,

Ensemble ou séparément,

MAISON DUVEAU-GIRARD

Rue Royale, n° 1,

QUATRE CHAMBRES, au premier étage, une mansarde;

DEUX CHAMBRES au rez-de-chaussée;

DEUX GRANDES CAVES, remise et écurie.

S'adresser à M. BARBIN-MORICET.

A LOUER

PRÉSENTMENT,

UNE MAISON, située à Saumur, quai de Limoges, avec cour, écurie, remise et vastes magasins.

S'adresser à M. FORGE. (98)

A LOUER

Présentement,

UNE MAISON, place de l'Arche-Dorée, avec remise et écurie.

UNE AUTRE MAISON, rue du Champ-de-Foire, avec jardin et écurie.

S'adresser à M. DUPAYS, couvreur.

A LOUER

PRÉSENTMENT,

UNE MAISON

Située à Saumur, rue du Portail-Louis, servant autrefois au café du Petit-Caveau, et une cave, rue Haute-St-Pierre.

S'adresser à M. Girard père.

A LOUER

Présentement,

APPARTEMENTS AU 1^{er}, avec cave et grenier.

S'adresser à M. Gaborit, négociant rue Saint-Jean, ou à M. Poisson, négociant rue Petite-Bilange. (263)

A LOUER

Pour la Saint-Jean prochaine,

MAISON

Rue des Basses-Perrières.

S'adresser à M^e LE BLAYE, notaire, ou à MM. LOISELEUR et BELANGER.

M^e LE BLAYE, notaire à Saumur, demande un clerc et un petit clerc. (389)

M^e RENO, notaire à Neuillé près Saumur, demande un clerc. — Se présenter. (372)

M^e ROULLEAU, notaire à Fontevault, demande deux clercs.

PATÉS D'ALOUETTES

M. GUINAUDEAU, maître d'hôtel à Doué-la-Fontaine, a l'honneur de prévenir le public qu'il tient à sa disposition des pâtés d'alouettes aux foies gras truffés, depuis 5 francs jusqu'à 20 francs. (000)

HOTEL D'ANJOU.

M. PETIT, maître d'hôtel à Saumur, a l'honneur de prévenir le public que les pâtés qu'il vend ne proviennent point d'un dépôt qui lui aurait été fait, ainsi qu'on l'a faussement prétendu, mais sont les produits de sa maison. (398)

Nouveautés.

MAISON GABORIT.

On demande un apprenti

AVIS

3^e C^{ie} D'ASSURANCES: vie, incendie et bétail, demandent un directeur pour l'arrondissement de Saumur. — Fortes remises ou traitement fixe. — Il n'est pas indispensable d'habiter le chef-lieu. — Bonnes références. — Ecrire franco à M. BENION, place de l'Esivière, 3, Angers, — joindre timbre-poste pour la réponse. (399)

On demande des vendeurs, pour journaux quotidiens.

S'adresser au bureau de l'Echo Saumurois.

ON DEMANDE un apprenti. S'adresser au bureau du journal.

FABRIQUE D'ENCRE

de PASQUIER, pharmacien, rue du Marché-Noir, Saumur.

Cette encre est inaltérable et n'oxyde pas les plumes métalliques.

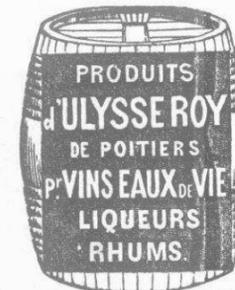
CODE

DES

USAGES RURAUX.

Pour les départements situés dans le ressort de la Cour impériale d'Angers, Maine-et-Loire, Sarthe et Mayenne, par Ch. QUERIS, avocat à Angers.

En vente à Saumur, au bureau du journal.



PLUS DE HERNIES
Guérison radicale des Hernies et Descentes
Méthode de feu P^{re} Simon. (Notice envoyée franco à ceux qui la demandent.) Ecrire franco à M. MIGNAL-SIMON, bandagiste-herniaire, aux Herbiers (Vendée), genre et succ^{er}, seul et unique élève de P^{re} Simon, ou à la Ph^{ie} Briand, aux Herbiers (Vendée).

Saumur, imp. de P. GODET.

CAISSE DES EMPRUNTS DE VILLES ET D'ÉTATS

MOREL et C^{ie}, 100, rue de Richelieu.

Emprunt de la Ville de Paris 1865, 1869 et 1871.

La Caisse délivre tous les jours de 10 h. à 4 h. des certificats de dixième, vingtième et quarantième de trois obligations de la Ville de Paris, 1865, 1869 et 1871, réunies.

Chaque certificat donne droit à l'entière propriété d'une part de 3 obligations des 3 emprunts ci-dessus, et de la part afférente aux lots y attachés (soit pour les 10 tirages annuels 3,500,000 fr. de lots).

Trois obligations des 3 emprunts ci-dessus sont, en outre, remboursables à 1,500 fr., outre les chances de lots.

Les titres souscrits sont déposés à la Banque de France. (400)

Médaille d'argent à l'Exposition universelle de 1867 Médailles aux Expositions universelles de 1855 et 1862.

BANDAGES HERNIAIRES

DE MM. WICKHAM FRÈRES, CHIRURGIENS-HERNIAIRES, RUE DE LA BANQUE, 16, A PARIS.

Seul dépôt à Saumur, chez M. Lardeux, coutelier-bandagiste, rue Saint-Jean.

Ces Bandages sont à ressorts élastiques et à vis de pression ou d'inclinaison, sans sous-cuisses, et ne fatiguent point les hanches. — M. LARDEUX se charge de choisir et d'appliquer le Bandage le plus convenable à chaque hernie; toutes les personnes qui en font usage éprouvent un soulagement réel, et leur efficacité tend à faciliter une guérison complète.

PRIX MODÉRÉS.

BENZINE J. GARDOT DIJON

Pour enlever les taches de toutes les étoffes sans laisser d'odeur et sans altérer le brillant des couleurs. Prix du flacon: 1 fr. 25. A Saumur, chez M^{me} GONDRAUD, rue d'Orléans; à Angers, chez M. BAILLIFF, épiciers-droguistes. — On demande des Dépositaires pour toutes les autres villes du département. (322)

CHRONIQUES SAUMUROISES

PAR M. PAUL RATOUIS,

Juge de paix, conseiller d'arrondissement, et membre du conseil municipal de la Breille.

TABLE DES PRINCIPAUX CHAPITRES :

Le vieux Manège et les Halles; — L'ancien Théâtre et la Promenade; — Le Puits-Cambon, à la Breille; — Les deux Notre-Dame; — Notre-Dame-des-Ardilliers; — Notre-Dame-de-Nantilly; — Le Château de Saumur, depuis son origine, sous Pépin-le-Bref, sous Charlemagne, sous la Féodalité, sous la maison de France; — Le Château de Saumur et Duplessis-Mornay; de Henri IV à Napoléon I^{er}; — Documents historiques.

UN VOL. IN-12 CHARPENTIER,

Prix: 1 fr. 25 c.,

A Saumur, au bureau du journal, et chez tous les libraires.

DU MÊME AUTEUR :

ÉTUDES HISTORIQUES

SUR

L'HOTEL-DIEU ET LES ANCIENS ÉTABLISSEMENTS CHARITABLES DE LA VILLE DE SAUMUR.

Se vend au profit des vieillards et infirmes de l'Hospice général.